

# ATTESTATION DE CAPACITE

## N° 16025

( Rév. : 3 - Renouvellement )

Délivrée en application de l'article R.543-99 du code de l'environnement  
et des articles 8 et 10 du Règlement (CE) n°303/2008

Conformément à l'article R.543-99 du code de l'environnement, le CEMAFROID, agréé par arrêté du ministère de l'écologie en date du 29 août 2008, et renouvelé par arrêté du 10 septembre 2013

**Sanitval**  
1176 Avenue St Martin  
06250 Mougins

(SIRET n°31364351200046)

dispose des capacités nécessaires pour intervenir sur les équipements et réaliser les activités



**CATEGORIE I : Contrôle d'étanchéité, maintenance, entretien, assemblage, mise en service, récupération des fluides des équipements de tous les équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur.**

L'attestation de capacité est attribuée pour une période de 5 ans.  
Validité du : 17/07/2014 au : 16/07/2019

Fait à Fresnes,  
Le : 16/07/2014

**Gérald CAVALIER**  
**Président de TECNEA SAS**



Cette attestation pourra être suspendue ou retirée avant sa date d'échéance dans les cas prévus aux articles R.543-101 et R.543-104 du code de l'environnement. Pour vérifier à tout moment la validité de cette attestation, consulter la liste des opérateurs attestés sur [www.datafluides.fr](http://www.datafluides.fr) ou flashez ce QR code :

